ARLA Approuvé – AG Sub. No. 2024-3028 FEB-2025

Dernière étiquette approuvée: 2022-3801/ FEB2023

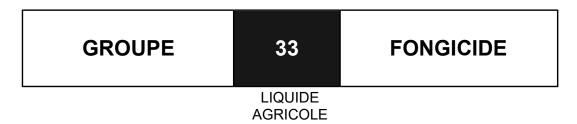
FONGICIDE CONFINEMC EXTRA

FONGICIDE POUR LA RÉPRESSION

MILDIOU ET DES MALADIES CAUSÉES PAR PHYTOPHTHORA SUR LES POMMES DE TERRE, LES LÉGUMES-FRUITS, LES MÛRES ET FRAMBOISES DE SERRE, LES BLEUETS, LES FRAISES, LES RAISINS, LES BRASSICACÉES, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES-FEUILLES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR, LA RÉPRESSION DE LA GALE BACTÉRIENNE (XANTHOMONAS CAMPESTRIS PV. VITIANS) SUR LA LAITUE EN FEUILLES.

RÉPRESSION DU MILDIOU (PERENOSPORA PARASITICA) SUR LES RADIS, DU MILDIOU, DES MALADIES CAUSÉES PAR PHYTOPHTHORA ET DES MALADIES CAUSÉES PAR PYTHIUM SUR LES TOMATES, LES LAITUES, LES CONCOMBRES, LES PIMENTS ET LES PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE, LES FRAISES ET LE PAK-CHOÏ.

POUR LE TRAITEMENT DES POMMES DE TERRE APRÈS LA RÉCOLTE, POUR LA RÉPRESSION DU MILDIOU, DE LA POURRITURE ROSE ET DE LA GALE ARGENTÉE.



Nº D'HOMOLOGATION 30648 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux 53,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

En cas d'urgence médicale ou d'empoisonnement, composer le 1 877 762-4573 (24 heures sur 24). Pour tout autre renseignement, appeler The Agronomy Company of Canada au 519 461-9057.

CONTENU NET :9.46 to

10000 L

Fabriqué par : Winfield Solutions, LLC P.O. Box 64589 Distributeur : The Agronomy Company of Canada 17554 Plover Mills Road

MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Peut causer une irritation oculaire minime. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les préposés à l'application et les autres personnes manipulant le produit doivent porter des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Appliquer seulement si la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Garder les personnes non protégées hors des zones traitées dans la serre pendant la durée de la période de traitement.

Il est permis de pénétrer dans la serre uniquement après l'avoir entièrement aérée, que le brouillard de pulvérisation se soit dissipé et que la surface traitée soit sèche.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide CONFINE^{MC} EXTRA contient un fongicide du groupe 33. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide CONFINE^{MC} EXTRA et à d'autres fongicides du groupe 33. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le CONFINE^{MC} EXTRA ou d'autres fongicides du même groupe 33 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Agronomy Company of Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à CONFINE^{MC} EXTRA chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un mode d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant de l'entreprise au 519 461-9057 ou consulter le site www.agromartgroup.com.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer des organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à ces fins.

EMPÊCHER les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Selon certaines recherches, les produits contenant des sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux peuvent augmenter l'absorption de certains métaux par les racines des plantes. Il faut donc faire attention quand on utilise des mélanges en cuve contenant des pesticides à base métallique (comme les fongicides à base de cuivre) et/ou des oligoéléments qui risquent d'être incompatibles et peuvent causer des lésions végétales.

Les sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux, qui portent souvent le nom de phosphites, sont une forme réduite des phosphates. Il n'existe <u>AUCUNE</u> preuve scientifique que les phosphites sont efficaces comme source de phosphore nutritionnel. Il faut donc faire attention de bien nourrir les plantes quand on pulvérise des phosphites. Dans les cas extrêmes où l'on utilise des phosphites sur des sols ayant un excès de sels métalliques alcalins de l'acide phosphoreux, un manque de phosphates peut s'ensuivre.

La tolérance des cultures aux sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux peut varier selon les variétés. Puisqu'elle n'a pas été vérifiée chez toutes les variétés, la confirmer chez chaque variété en se servant d'abord des sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux sur une petite échelle avant d'en adopter l'usage sur une grande échelle. Par ailleurs, se renseigner auprès du semencier sur la tolérance de variétés particulières aux sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux.

GÉNÉRALITÉS SUR L'APPLICATION

L'application du fongicide CONFINE^{MC} EXTRA peut se faire par pulvérisation foliaire, par bassinage ou par irrigation par aspersion, selon le mode d'emploi propre à la culture. Si elle se fait par pulvérisation foliaire, appliquer le fongicide CONFINE^{MC} EXTRA avec assez d'eau pour bien couvrir le feuillage, selon la culture et son stade de croissance. Pour assurer une bonne couverture, vaporiser pour mouiller les feuilles, mais éviter le ruissellement.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES SYSTÈMES D'IRRIGATION PAR ASPERSION

N'appliquer ce produit qu'avec un système d'irrigation par pivot central ou un système d'irrigation fixe en couverture intégrale. Ne l'appliquer avec aucun autre type de système d'irrigation. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut causer des dommages à la culture, une baisse ou une absence d'efficacité, ou des résidus illégaux dans la culture. En cas de questions sur le calibrage, s'adresser aux spécialistes provinciaux en vulgarisation, aux fabricants de l'équipement ou à d'autres experts. Ne pas brancher de système d'irrigation (y compris des systèmes de serre) utilisé pour l'application de pesticides à un réseau public de distribution d'eau, à moins que les dispositifs de sécurité prescrits sur l'étiquette du pesticide pour les réseaux publics de distribution d'eau ne soient en place. Une personne connaissant bien le système de chimigation et responsable de son utilisation, ou sous la supervision d'une personne responsable, fermera le système et réalisera les réglages nécessaires au besoin.

Le système d'irrigation par aspersion doit être muni d'un clapet de non-retour fonctionnel, d'un reniflard et d'un drain à basse pression placé adéquatement sur la canalisation d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau par le refoulement. La canalisation d'injection de pesticide doit aussi comprendre un clapet de non-retour fonctionnel, automatique et à fermeture rapide pour éviter le refoulement de fluides vers la pompe d'injection. La canalisation d'injection de pesticide doit également être munie, du côté de l'entrée de la pompe d'injection, d'une électrovalve fonctionnelle, fermée au repos et branchée au système de fermeture, pour éviter le retrait de fluide du réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est fermé manuellement ou automatiquement. Le système doit comprendre des commandes fonctionnelles de fermeture afin d'arrêter automatiquement la pompe à injection lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête. La rampe d'irrigation ou la pompe à eau doit être munie d'un interrupteur à pression fonctionnel, lequel arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue à un niveau nuisible à la distribution du pesticide. Les systèmes doivent utiliser une pompe doseuse, comme une pompe à injection à déplacement positif (p. ex., pompe à membrane) efficace, fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et capable d'intégrer un système de fermeture.

Ne pas appliquer lorsque le vent provoquerait une distribution non uniforme du produit et/ou un entraînement du produit au-delà de la zone cible du traitement.

Ne pas utiliser en chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres de secteurs résidentiels et de parcs.

Si l'application se fait avec un système d'irritation par aspersion, traiter continuellement pendant toute la durée de l'application d'eau. Une fois le traitement terminé, éviter d'irriguer davantage la surface traitée jusqu'à ce que le feuillage soit sec ou pendant 24 à 48 heures.

MÉLANGE

- 1. Remplir la cuve du pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire.
- 2. Verser lentement le fongicide CONFINE^{MC} EXTRA dans la cuve, et agiter hydrauliquement ou mécaniquement.

- 3. Continuer à remplir la cuve d'eau, jusqu'au volume voulu, tout en agitant.
- 4. Continuer d'agiter pendant l'application.

GÉNÉRALITÉS SUR LES DOSES À APPLIQUER

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Pommes de terre	Foliaire ou chimigation : répression du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 5 à 10 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 5 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire et/ou par chimigation, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte. Il est déconseillé d'utiliser le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA sur les pommes de terre destinées à la semence, car il n'y a pas assez de données pour autoriser cet usage.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) = 1 jour

Pommes de terre (traitement après la récolte)

Pour la répression du mildiou (*Phytophthora infestans*), de la pourriture rose (*Phytophthora erythroseptica*) et de la gale argentée (*Helminthosporium solani*) des tubercules de pommes de terre récoltés.

Diluer le fongicide CONFINE^{MC} EXTRA avec de l'eau dans un rapport de 1:5,13. Pulvériser 2 L de cette solution sur 1 000 kg de pommes de terre avant l'entreposage. S'assurer d'une couverture complète et uniforme. Un rapport de 1:5,13 équivaut à 326 mL de produit mélangé avec 1 674 mL d'eau pour 1 000 kg de pommes de terre.

Il est déconseillé d'utiliser le fongicide CONFINE^{MC} EXTRA sur les pommes de terre destinées à la semence, car il n'y a pas assez de données pour autoriser cet usage.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Légumes-fruits (Aubergine, tomates, tomates, tomatille et piments (y compris, mais non exclusivement, le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux)	Application foliaire: la répression du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) La répression partielle de la brûlure foliaire phytophthoréenne (<i>Phytophthora</i> spp.)		Faire au plus 5 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire et/ou par chimigation, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est
Tomates, piments et aubergines de serre			modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Brassicacées: brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou chinois, chou chinois (gaï-choï), chou frisé, chou- rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza	Application foliaire : la répression du mildiou (<i>Hyaloperonospora parasitica</i>)	Appliquer le fongicide CONFINEMC EXTRA à la dose de 3 à 6 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression

Chou chinois de serre	Application foliaire ou chimigation au goutte-à-goutte : la	exercée par les maladies est modérée à forte.
	répression de pourriture pythienne des racines (<i>Pythium</i> spp.)	
	Application foliaire : la répression du mildiou (Hyaloperonospora parasitica)	

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Basilic (de champ et de serre)	Application foliaire ou chimigation au goutte-à-goutte : la répression du mildiou (Peronospora belbahrii)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 3 à 5 L/ha, dans au moins	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention
Basilic (de serre)	Application foliaire : la répression de Pourriture pythienne des racines (<i>Pythium</i> spp.)	100 L d'eau par hectare.	visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Laitue	Application foliaire : la	Appliquer le	Faire au plus 6 traitements au
(de champ et de	répression du mildiou	fongicide	fongicide CONFINE ^{MC}
serre)	(Bremia lactucae)	CONFINE ^{MC}	EXTRA par saison de
		EXTRA à la dose	croissance, par pulvérisation
Endive (de champ)		de 3 à 7 L/ha,	foliaire, dans le cadre d'un
Radicchio		dans au moins 100 L d'eau par hectare.	programme de prévention visant à réprimer les maladies.

Laitue de serre	Application foliaire ou chimigation au goutte-à-goutte : la répression de pourriture pythienne des racines (<i>Pythium</i> spp.)		Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.
-----------------	---	--	--

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Cucurbitacées (Concombre, courge cireuse, pastèque à confire, cantaloup, melon Honeydew, citrouille, courgette,	Application foliaire : la répression du mildiou (Pseudoperonospora cubensis)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 3 à 5 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies.
pastèque, courges (d'été et d'hiver) et momordique (<i>Momordica</i> spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants)			Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.
Concombres de serre	Application foliaire : la répression du mildiou (Pseudoperonospora cubensis)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 3 à 5 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINEMC EXTRA par saison de croissance, par bassinage en chimigation au goutte-àgoutte, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies.
			Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

Application foliaire ou application par bassinage du sol : Pourriture pythienne des racines et pourriture des fruits (<i>Pythium</i> spp.)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 3 à 6 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINEMC EXTRA par saison de croissance, par bassinage en chimigation au goutte-àgoutte, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies.
		Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Raisins	Application foliaire : la répression du mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 2,9 L dans 500 L d'eau par hectare avant la floraison et de 5,8 L dans 1 000 L d'eau par hectare après la floraison.	Faire au plus 9 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 14 jours. Utiliser l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Bleuets : bleuet en corymbe et bleuet nain	Application foliaire : la répression d'anthracnose (Colletotrichum acutatum)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 4 à 5 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 5 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Fraises (de champ et de serre)	Application foliaire : la répression de pourriture amère (Phytophthora cactorum)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 4 à 5 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par	Faire au plus 5 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les
Fraises (de serre)	Application foliaire ou chimigation au goutte-à-goutte : la répression de pourriture pythienne des racines et pourriture des fruits (Pythium spp.) Pourriture du collet et des racines (Phytophthora spp.)	hectare.	maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 jours. Utiliser la dose la plus élevée quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Plantes ornementales (y compris les plantes de massifs, les plantes en pot et les fleurs coupées) (de champ et de serre)	Application foliaire ou application par bassinage du sol : la répression de pourriture racinaire et brûlure foliaire phytophthoréennes (Phytophthora spp., sauf P. ramorum et P. cryptogea)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 1,3 L pour 100 L d'eau.	Faire au plus 9 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire et/ou par bassinage, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Si le traitement se fait par pulvérisation foliaire, bien mouiller le feuillage. S'il se fait par bassinage, utiliser 5 à 10 L de solution diluée pour 1 m². Au besoin, régler le volume pour bien mouiller le milieu de culture. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 14 à 28 jours. Utiliser l'intervalle le plus court quand la pression exercée par les maladies est modérée à forte.
	Application foliaire : la répression du mildiou (<i>Peronospora lamii</i>)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 1,3 L pour 100 L d'eau.	Faire au plus 9 traitements foliaires au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Bien mouiller le feuillage. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

AVIS A L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPECIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Winfield Solutions, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Winfield Solutions, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURES	MALADIES	DOSES	DIRECTIVES
Laitue en feuilles	Application foliaire: répression de la gale bactérienne (Xanthomonas campestris pv. vitians)	Appliquer le fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA à la dose de 7 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINEMC EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 jours.
Radis	Application foliaire : répression du mildiou (Hyaloperonospora parasitica syn. Peronospora parasitica)	Appliquer le fongicide CONFINEMC EXTRA à la dose de 3 à 7 L/ha, dans au moins 100 L d'eau par hectare.	Faire au plus 6 traitements au fongicide CONFINE ^{MC} EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7

Délai d'attente avant récolte (DAAR) = 1 jour	à 14 jours. Utiliser l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée quand la pression exercée par les maladies devrait être modérée à forte.
---	--

Mûres et framboises de serre (sous- groupe de cultures 13- 07A)* Applicatio foliaire ou chimigatio goutte-à- goutte (po racinaire seulemen répressio mildiou (Peronos, sparsa) e pourriture racinaire phytophth (Phytophit spp.)	dans au moins 187 L d'eau/ha Chimigation au goutte-à- goutte : De 4,7 à 7 L dans au moins 1 000 L d'eau/ha ora de la oréenne	Faire au plus 5 traitements au fongicide CONFINEMC EXTRA par saison de croissance, par pulvérisation foliaire ou par chimigation au goutte-à-goutte, dans le cadre d'un programme de prévention visant à réprimer les maladies. Traiter dès que les conditions sont favorables aux maladies, et retraiter tous les 7 jours.

^{*} Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A) : Framboise sauvage; framboise, noire et rouge; mûre (y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean compris les nombreux cultivars, varietés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan; et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.